

Liste des catégories disponibles

Agro-alimentaire : Vise à reconnaître les producteurs locaux et les artisans transformateurs des produits du terroir qui se sont distingués par la qualité de leurs produits, la créativité de leur stratégie de commercialisation et/ou de distribution, leur innovation ainsi que leur croissance.

Organisme communautaire et économie sociale : Vise à reconnaître les organismes communautaires et à économie sociale qui se sont distingués par le développement de projets, la qualité de leurs services et leur capacité à innover et à mettre en place des stratégies de visibilité uniques afin de faire connaître leurs produits et services.

Commerce de détail et services de 15 employés et moins : Vise à reconnaître les commerces et les entreprises de service. L'entreprise s'est distinguée par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, la stratégie de visibilité, le développement et la croissance de l'entreprise,

Commerce de détail et services de plus de 15 employés : Vise à reconnaître les commerces et les entreprises de service. L'entreprise s'est distinguée par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, la stratégie de visibilité, le développement et la croissance de l'entreprise,

Nouvelle entreprise : Vise à reconnaître les jeunes entreprises en affaires depuis moins de 3 ans qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, par leur progression, par leur stratégie de visibilité (réseaux sociaux, site web, boutique en ligne) ainsi que par leur capacité à innover.

Entreprise manufacturière de 20 employés et moins : Vise à reconnaître l'entreprise manufacturière qui s'est distinguée par sa productivité, l'innovation, la valeur ajoutée de ses produits, l'ouverture sur les marchés, sa compétitivité et son style de gestion.

Entreprise manufacturière de plus de 20 employés : Vise à reconnaître l'entreprise manufacturière qui s'est distinguée par sa productivité, l'innovation, la valeur ajoutée de ses produits, l'ouverture sur les marchés, sa compétitivité et son style de gestion.

Restaurateur ou traiteur : Vise à reconnaître les entreprises en restauration et/ou offrant un service de traiteur qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, le design intérieur, leur service à la clientèle et leur stratégie de visibilité.

Bonnes pratiques RH : Vise à reconnaître les entreprises qui se sont distinguées par la mise en place de bonnes stratégies RH visant à attirer, retenir et fidéliser leurs employés (immigration, adaptation des conditions de travail, etc.).

Métiers de la construction : Vise à reconnaître les entrepreneur(e)s reliés aux métiers de la construction autant résidentiel, commercial et industriel qui se sont distingués par la qualité de leurs services, leurs réalisations, leur croissance et leur stratégie de visibilité.

Jeune entrepreneur de l'année (Génération Avenir) : Jeune personnalité d'affaires qui a su se démarquer par ses idées innovatrices, son engagement et son leadership au sein de son entreprise.

Catégories II

Innovation : Vise à reconnaître l'entreprise s'étant démarquée par le développement et la mise en place de procédures, de produits ou de politiques innovatrices dans son secteur et qui a eu un impact majeur pour l'entreprise.

Développement durable : Vise à reconnaître l'entreprise qui s'est démarquée en posant des actions visant à contribuer au bien-être des employés et de la société en général tout en diminuant les impacts négatifs sur l'environnement. L'entreprise doit avoir obtenu des résultats significatifs.